**VILLE D’EYBENS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024**

|  |
| --- |
| Le 28 octobre 2024 à 18h00, le Conseil municipal de la commune d’Eybens dûment convoqué s’est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.  Date de la convocation : Mardi 22 octobre 2024  Présents : Nicolas Richard - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Béatrice Bouchot Jean-François Michon – Catherine Noérie - Pascal Boudier - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Mehdi Debza-Kioulou - Malika Merabet - Jean-Marc Assorin Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Armand Lévy - Philippe Coquet  Excusés ont donné pouvoir  **Elus en exercice : 33**  **Elus présents : 22**  **Ont donné pouvoir : 11**  **Absents : 0**  Elodie Taverne à Béatrice Bouchot  Christelle Chavand à Julie Montagnier  Xavier Osmond à Henry Reverdy  Béatrice Garnier à Jean-François Michon  Dominique Scheiblin à Pascal Boudier  Damien Conticchio à Denis Grosjean  Suzanne Faustino à Gilles Bugli  Clotilde Hogrel à Mehdi Debza-Kioulou  Jean-Claude Fernandez à Malika Merabet  Philippe Paliard à Hélène Besson Verdonck  Régine Bonny à Armand Lévy  Secrétaire de séance : Mehdi Debza-Kioulou |

# FINANCES – RESSOURCES – Marché public de réhabilitation énergétique et extension du dojo de la commune d’Eybens

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision du Maire n° DEC20230302\_1 en date du 2 mars 2023 ;

Vu le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l’opération de restructuration et réhabilitation énergétique du DOJO en date du 7 mars 2023 ;

Vu la décision du Maire n° DEC20230707\_2 en date du 7 juillet 2023 ;

Vu le rapport d’analyse des offres en date du 18 octobre 2024 ;

Vu le PV de la Commission d’appel d’offres régulièrement réunie le 21 octobre 2024 ;

La commune a mis en place le plan global de rénovation des équipements municipaux. Ce plan fait partie intégrante de l'axe de la politique municipale de transition écologique qui vise à augmenter significativement les performances énergétiques des bâtiments pour diminuer leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique. La rénovation énergétique de ces bâtiments est systématiquement accompagnée d’une volonté d’amélioration de leur qualité d’usage, de leur remise aux normes (accessibilité, sécurité) et pour certains d’un agrandissement.​

Le projet de rénovation du dojo s'inscrit dans le cadre de ce plan. Il s’agit d’un équipement sportif dont la construction date de 1980. Utilisé par cinq associations dont trois de sports de combat mais également par l’IME, la crèche familiale, le Relais Assistance Maternelle et l’Inter CE HP, son planning d’occupation est le plus dense de tous les bâtiments sportifs de la ville avec un total hebdomadaire de 60 heures, 6 jours par semaine.

Au-delàs de sa vétusté, c’est bien au niveau de ses fonctionnalités qu’il a été indispensable de prévoir des améliorations. L’entrée des sportifs se faisait par l’accès aux zones de vestiaires, lesquels étaient devenus exigus, les rangements étaient en nombre très insuffisants et il n’y avait aucun espace de prévu pour les parents et accompagnateurs.

Ainsi après la réalisation en 2021 d’un audit énergétique par la SPL OSER​, en mars 2022 a été confiée une première mission d’étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de cette salle à Isère Aménagement, une étude au quelle ont participé activement l’ensemble des clubs utilisateurs.

Suite à cette étude et par décision du Maire n° DEC20230302\_1, en date du 2 mars 2023, la commune a confié à la Société Publique Locale Isère Aménagement le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l’opération de restructuration et réhabilitation énergétique du dojo. Ce contrat de mandat a été conclu le 7 mars 2023.

Le mandataire de la commune a procédé, le 22 mars 2023, à la publication de l’avis de marché portant sur les prestations de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation énergétique et l’extension du dojo de la commune d’Eybens. Suite à l’expiration de la date limite de remise des candidatures et des offres, fixée au 24 avril 2023, le mandataire a réceptionné neuf plis. Les services du mandataire ont effectué l’analyse des offres et de la candidature du soumissionnaire classé en 1ère position, matérialisée au sein du rapport d’analyse. La commission d’appel d’offres, régulièrement réunie le 6 juillet 2023, a rendu un avis favorable sur l’attribution du marché au groupement représenté par la société IMPULSE.

Par décision du Maire n° DEC20230707\_2 en date du 7 juillet 2023, la commune a attribué le marché à la société Impulse et a autorisé la Société Publique Locale Isère Aménagement, le mandataire, à signer le marché avec la société Impulse.

Le mandataire de la commune a procédé, le 25 juillet 2024, à la publication de l’avis de marché de travaux portant sur la réhabilitation et extension du dojo de la commune d’Eybens.

La consultation, lancée en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1, et R. 2123-1 du Code de la commande publique, sous forme d’un marché ordinaire, a été divisée en lots suivants :

* Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD ;
* Lot 2 : Charpente bois – MOB – Couverture – Zinguerie - Bardages ;
* Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultations ;
* Lot 4 : Serrurerie ;
* Lot 5 : Second œuvre – Cloisons – Doublage – Plafonds – Peinture – Sol – Menuiseries intérieures ;
* Lot 6 : Électricité – Courants forts et courants faibles ;
* Lot 7 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation.

Suite à l’expiration de la date limite de remise des candidatures et des offres, fixée au 9 septembre 2024, le mandataire a réceptionné plusieurs offres selon les lots concernés, répartis comme suit :

* Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD : 7 offres ;
* Lot 2 : Charpente bois – MOB – Couverture – Zinguerie - Bardages : 5 offres ;
* Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultations : 4 offres ;
* Lot 4 : Serrurerie : 3 offres ;
* Lot 5 : Second œuvre – Cloisons – Doublage – Plafonds – Peinture – Sol – Menuiseries intérieures : 2 offres ;
* Lot 6 : Électricité – Courants forts et courants faibles : 5 offres ;
* Lot 7 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation : 9 offres.

Les services du mandataire et la maîtrise d’œuvre ont effectué l’analyse des candidatures et des offres, matérialisée au sein du rapport d’analyse. La commission d’appel d’offres, régulièrement réunie le 21 octobre 2024, a rendu un avis favorable sur l’attribution des marchés :

* Pour le lot 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD à la société Midali Frères ;
* Pour le lot 2 : Charpente bois – MOB – Couverture – Zinguerie – Bardages à la société Reynaud Charpente ;
* Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultations à la société Alu Spinace ;
* Lot 4 : Serrurerie à la société MCS Alu ;
* Lot 5 : Second œuvre – Cloisons – Doublage – Plafonds – Peinture – Sol – Menuiseries intérieures à la société NSTB ;
* Lot 6 : Électricité – Courants forts et courants faibles à la société BE Cabling ;
* Lot 7 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation à la société Ideolia ;

**Le Conseil municipal décide** :

* D'attribuer le marché correspondant au lot 1, Démolition – Gros œuvre – VRD à la société Midali Frères, sis 237 rue de la Courtine, à Theys (38570), pour un montant de 249 945 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 1, Démolition – Gros œuvre – VRD avec la société Midali Frères, sis 237 rue de la Courtine, à Theys (38570), pour un montant de 249 945 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 2, Charpente bois – MOB – Couverture – Zinguerie – Bardages à la société Reynaud Charpente, sis 554 rue de l’oiseau, à Le Versoud (38420), pour un montant de 360 868, 86 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 2, Charpente bois – MOB – Couverture – Zinguerie - Bardages avec la société Reynaud Charpente, sis 554 rue de l’oiseau, à Le Versoud (38420), pour un montant de 360 868, 86 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 3, Menuiseries extérieures aluminium – Occultations à la société ALU Spinace, sis RN 90 Les Rothys, à Le Touvet (38660), pour un montant de 19 448, 29 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 3, Menuiseries extérieures aluminium – Occultations avec la société ALU Spinace, sis RN 90 Les Rothys, à Le Touvet (38660), pour un montant de 19 448, 29 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 4, Serrurerie à la société MCS Alu, sis 6 rue d’Arcelle, à Fontaine (38600), pour un montant de 35 338, 80 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 4, Serrurerie avec la société MCS Alu, sis 6 rue d’Arcelle, à Fontaine (38600), pour un montant de 35 338, 80 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 5, Second œuvre – Cloisons – Doublage – Plafonds – Peinture – Sol – Menuiseries intérieures à la société NSTB, sis 29 avenue de Paviot, à Voiron (38500), pour un montant de 223 000 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 5, Second œuvre – Cloisons – Doublage – Plafonds – Peinture – Sol – Menuiseries intérieures avec la société NSTB, sis 29 avenue de Paviot, à Voiron (38500), pour un montant de 223 000 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 6, Électricité – Courants forts et courants faibles à la société BE Cabling, sis 17 rue de l’Isère, à Grenoble (38000), pour un montant de 44 000 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 6, Électricité – Courants forts et courants faibles avec la société BE Cabling, sis 17 rue de l’Isère, à Grenoble (38000), pour un montant de 44 000 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;
* D’attribuer le marché correspondant au lot 7, Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation à la société Ideolia, sis 9 rue Cure Bourse, à Eybens (38320), pour un montant de 108 760, 57 euros hors taxes ;
* D’autoriser les représentants de la Société Publique Locale Isère Aménagement, titulaire du contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage de la commune, à signer le marché correspondant au lot 7, Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation avec la société Ideolia, sis 9 rue Cure Bourse, à Eybens (38320), pour un montant de 108 760, 57 euros hors taxes, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution, sous réserve de présentation par ce dernier des pièces justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction à soumissionner à un contrat de la commande publique, et de procéder à la notification de ce marché ;

**Délibération adoptée par 27 oui, 6 abstentions (Hélène Besson Verdonck, Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Zuina Sahiri, Isabelle Pascal, Philippe Paliard).**